

---

**MÉMOIRE SUR L'AVENIR DE  
L'AGRICULTURE  
ET  
DE L'AGROLIMENTAIRE**

---



**MÉMOIRE PRÉSENTÉ À :**

**LA COMMISSION SUR L'AVENIR DE  
L'AGRICULTURE ET DE L'AGROLIMENTAIRE DU  
QUÉBEC**

**PAR :**

**LA FÉDÉRATION D'AGRICULTURE BIOLOGIQUE  
DU QUÉBEC**

**JUIN 2007**

## Table des matières

<b>1.</b>	<b><i>Introduction</i></b>	<b>3</b>
<b>2.</b>	<b><i>L'agriculture biologique : qu'est-ce que c'est ?</i></b>	<b>3</b>
<b>3.</b>	<b><i>La FABQ : un acteur majeur du secteur biologique</i></b>	<b>4</b>
<b>4.</b>	<b><i>Un créneau à potentiel élevé</i></b>	<b>6</b>
<b>5.</b>	<b><i>L'agriculture bio : pour une agriculture multifonctionnelle</i></b>	<b>8</b>
<b>6.</b>	<b><i>Un secteur en consolidation</i></b>	<b>10</b>
<b>6.1</b>	<b>La crédibilité de l'appellation biologique</b>	<b>10</b>
<b>6.2</b>	<b>La mise en marché des produits biologiques</b>	<b>12</b>
<b>6.3</b>	<b>La protection des fermes biologiques</b>	<b>14</b>
<b>6.4</b>	<b>Le transfert de connaissance et la recherche en agriculture biologique</b>	<b>15</b>
<b>7.</b>	<b><i>Conclusion</i></b>	<b>17</b>
	<b><i>ANNEXE 1 :</i></b>	<b>18</b>

## **1. Introduction**

C'est avec grand plaisir que la Fédération d'agriculture biologique du Québec (FABQ) participe aux travaux de consultation de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire du Québec. La FABQ considère que la contribution des acteurs du secteur agricole, agroalimentaire et des consommateurs, aux travaux de la commission, permettra assurément de dégager des pistes de solutions afin d'améliorer la situation de l'agriculture au Québec et d'assurer la pérennité du secteur.

Créée en 1989, la Fédération d'agriculture biologique du Québec a pour mandat de représenter tous les producteurs et les productrices biologiques du Québec et de défendre les dossiers qui les touchent directement. Elle vise également à faire reconnaître l'agriculture biologique auprès des gouvernements, des producteurs agricoles conventionnels, des consommateurs et des intervenants en lien, de près ou de loin, avec ce secteur. On retrouve, au sein de cette organisation, quatre syndicats provinciaux spécialisés (lait, grains, sirop et viandes biologiques) et un comité de production en horticulture biologique.

## **2. L'agriculture biologique : qu'est-ce que c'est ?**

L'agriculture biologique se définit, d'abord et avant tout, comme une méthode de culture et d'élevage qui se pratique en harmonie avec la nature. Elle repose sur les principes suivants : utiliser le moins possible d'apports extérieurs et éviter l'emploi d'engrais et de pesticides de synthèse. Le principal objectif de l'agriculture biologique est d'optimiser la santé et la productivité d'entités interdépendantes que constituent la vie des sols, les plantes, les animaux et les êtres humains. L'agriculteur biologique emploie donc des pratiques culturales qui favorisent l'équilibre environnemental et préservent la santé des sols, des écosystèmes et la biodiversité du milieu.

Contrairement à ce que certains pensent, l'agriculture biologique n'est pas un mode de culture simpliste : elle emploie en fait des techniques élaborées. Ainsi, les aliments biologiques peuvent paraître plus coûteux, mais nécessitent plusieurs interventions au champ, notamment, pour la gestion de la fertilité des sols et des mauvaises herbes, comme le désherbage et le compostage.

### **3. La FABQ : un acteur majeur du secteur biologique**

La Fédération d'agriculture biologique du Québec s'est impliquée de façon continue au cours des 17 dernières années dans plusieurs dossiers touchant le développement de l'agriculture biologique au Québec. Ces actions concernent notamment :

- la participation active aux consultations relatives à la mise en place et à l'évolution des outils réglementaires et normes entourant l'utilisation de l'appellation biologique;
- la participation aux activités de concertation du secteur et la réalisation de diverses représentations auprès des intervenants du secteur agricole québécois : Table Filière biologique, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Financière agricole du Québec, Union des producteurs agricoles, etc.
- la diffusion d'information aux producteurs par le biais de différents médias : Bio Terre de chez nous, Bio-Bulle, Bio Nouvelles (publication tri annuelle de la FABQ), site Internet de la FABQ, forum de discussion, activités d'information, etc.
- la réalisation d'activités de valorisation de la profession, dans le cadre de plusieurs activités, dont les Portes ouvertes sur les fermes, la Bio-Fête, des entrevues diverses auprès des médias, la tenue de kiosques dans divers événements;
- le développement d'outils d'information tels que le Guide de transition en agriculture biologique, la Brochure sur la fertilisation organique des cultures, l'Étude de réceptivité à un logo unique d'identification pour les produits biologiques, les Trousses de transition en agriculture biologique sectorielle, les Répertoires de formation, des conseillers et des fermes offrant des visites professionnelles en agriculture biologique, etc.

- la réalisation d'actions concrètes afin de favoriser le développement du secteur biologique par la participation au développement du plan stratégique du secteur des aliments biologiques, l'obtention et la reconduction du Programme de soutien au développement de l'agriculture biologique, la réalisation de mémoires et l'appui de projets en agriculture biologique provenant de d'autres organismes, etc.
- la réalisation d'actions et de projets visant le développement et l'organisation de la mise en marché en partenariat avec les Fédérations spécialisées de l'Union des producteurs agricoles (UPA).

#### 4. Un créneau à potentiel élevé

Au fil des ans, des créneaux se sont développés dans les marchés de l'agroalimentaire et des producteurs ont adapté leur mode de production afin de répondre à cette demande sans cesse croissante. Même si on estime que le marché des aliments biologiques ne représente que 1 à 2 % du commerce alimentaire au détail au Canada, celui-ci a connu une croissance de 15 à 20 % par année<sup>1</sup>. Les ventes relatives à ce créneau augmentent d'ailleurs plus rapidement que n'importe quel autre segment agroalimentaire<sup>2</sup>. En 2005, la valeur de la production biologique québécoise était estimée à plus de 45 millions de dollars<sup>3</sup>.

**Tableau 1 : Évolution du nombre d'entreprises par catégorie de 2001 à 2006**

	<b>2006</b>	<b>2005</b>	<b>2004</b>	<b>2003</b>	<b>2002</b>	<b>2001</b>
Producteurs acéricoles	271 <sup>1</sup>	308	424	372	292	134
Producteurs agricoles	519	500	476	421	362	310
Transformateurs	175	171	154	141	104	79
Distributeurs, commerces au détail et courtiers	90	89	37	11	16	
<b>Total</b>	<b>1055</b>	<b>1076</b>	<b>1091</b>	<b>945</b>	<b>774</b>	<b>523</b>

<sup>1</sup> Ce nombre comprend 251 entreprises à vocation essentiellement acéricole et 20 entreprises qui ont aussi d'autres activités agricoles.

Source : Conseil des appellations agroalimentaires du Québec, Statistiques 2006, mars 2007, p. 4.

Considéré comme marginal il y a quelques années, le créneau bio est reconnu aujourd'hui comme un segment de marché important qui continuera à se développer. Cette perspective de croissance a incité de nombreuses entreprises à faire le saut dans le bio. Le nombre d'entreprises agricoles certifiées augmentent d'ailleurs d'année en année et cette progression continuera puisqu'on comptait, au 31 décembre 2006, 127 entreprises en précertification<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Agriculture et Agroalimentaire Canada, Tendances alimentaires au Canada d'ici 2020. Perspective de la consommation à long terme, juillet 2005, p.36.

<sup>2</sup> BEN SALHA, Sami ; ROBITAILLE, Josée. Les produits biologiques : quel est leur avenir sur le marché canadien ?, Bio Clips, Gouvernement du Québec, Janvier 2005, Vol. 8, No 1, p.1.

<sup>3</sup> MACEY, Anne. Certified organic production in Canada 2005, Canadian organic growers, August 2006.

<sup>4</sup> CONSEIL DES APPELLATIONS AGROALIMENTAIRES DU QUÉBEC, Statistiques 2006, mars 2007, p.3.

Le nombre de producteurs acéricoles a toutefois subi une baisse entre 2004 et 2006. Cette diminution est attribuable à l'application de nouvelles normes de certification ainsi qu'au surplus de sirop biologique. On observe actuellement la tendance inverse puisque pour 2007, la Fédération des producteurs acéricoles du Québec et la FABQ anticipent que l'offre sera insuffisante afin de répondre à la demande des acheteurs. Il faudra donc puiser dans les inventaires de sirop biologique. Des démarches seront prochainement entamées pour inciter des producteurs acéricoles à effectuer la transition et ainsi répondre aux besoins du marché.

Plusieurs facteurs ont favorisé l'expansion de la demande de produits biologiques dont les crises alimentaires et l'émergence de mouvements de consommation éthique. À l'instar du marché canadien, la demande progresse au Québec tandis que l'offre de produits biologiques québécois demeure insuffisante afin de répondre aux besoins du marché provincial. Ce décalage entre l'offre et la demande favorise la pénétration d'importations qui occupaient, selon Agriculture et Agroalimentaire Canada, en 2003, près de 85 % des ventes canadiennes de produits biologiques<sup>5</sup>. Le secteur biologique présente donc une belle opportunité de marché et il est malheureux de constater que ce segment est actuellement en grande partie occupé par des produits importés.

Nos recommandations :

Le gouvernement du Québec, en collaboration étroite avec les représentants du secteur biologique, doit mettre en place une politique de développement de l'agriculture biologique visant à reconquérir les parts de marché actuellement occupées par les produits importés dont la production est possible et rentable en sols québécois. Dans cette politique, il faudra :

- Cibler les marchés dont la demande est plus forte que l'offre, qui présente un potentiel élevé et ensuite diffuser l'information auprès des producteurs.
- Stimuler la production dans les secteurs à haut potentiel en soutenant les producteurs, tant financièrement que via les services-conseils.
- Stimuler la transformation et faciliter l'accès aux différents circuits de distribution.

<sup>5</sup> MACEY, Anne. Certifié biologique : Aperçu du marché biologique au Canada en 2003, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Septembre 2004, p.28.

## **5. L'agriculture bio : pour une agriculture multifonctionnelle**

La première motivation d'un producteur qui effectue la transition vers l'agriculture biologique provient généralement d'une volonté de réduire les impacts négatifs des pratiques agricoles sur les écosystèmes et d'une sensibilisation accrue à l'importance de la préservation de la santé des sols et de la biodiversité.

L'agriculture biologique n'est donc pas seulement une activité économique. Elle a également des fonctions sociales et environnementales au sein des collectivités rurales. Elle contribue notamment à l'occupation du territoire et à la vitalité économique des régions et pourrait être appelée à jouer un rôle de plus en plus important, compte tenu de la croissance du secteur biologique.

Les fermes biologiques sont généralement très diversifiées. Il n'est pas rare de voir des producteurs maraîchers qui cultivent, par exemple, une trentaine de légumes sur une toute petite superficie. Cette façon de faire a permis et continue de permettre, à des jeunes de la relève, de s'installer en production agricole. Toutefois, ce type d'agriculteurs cadre rarement dans les différents programmes gérés par la Financière agricole ou le MAPAQ puisque ceux-ci cultivent sur de petites superficies de nombreuses variétés et qu'en plus, ils commencent souvent à temps partiel. Il faudrait donc s'assurer que les risques encourus par ces agriculteurs soient adéquatement protégés au sein d'une politique de développement de l'agriculture biologique.

Certains pays ont fait le choix social et politique de soutenir financièrement le développement et le maintien du secteur biologique sur leur territoire. La contribution environnementale des producteurs biologiques et les opportunités de marché découlant de la différenciation des produits biologiques sont les deux principales raisons qui ont poussé les États à mettre en place ces politiques. Une troisième raison à ne pas négliger est l'impact bénéfique sur la santé qu'apportent les pratiques utilisées en agriculture biologique. D'ailleurs, des études en ont apporté les preuves.

Selon une étude réalisée aux Etats-Unis, sur deux groupes d'enfants d'âge semblable mangeant les uns bio et les autres non, les enfants nourris avec des aliments biologiques avaient dans leur urine neuf fois moins de résidus d'insecticides organophosphorés que ceux nourris avec des aliments conventionnels<sup>6</sup>. Au Canada, le taux de pesticides résiduels décelé dans les fruits et légumes vendus au Canada a plus que doublé entre 1994 et 1999<sup>7</sup>.

Plusieurs pays européens supportent le développement et le maintien de l'agriculture biologique sur leur territoire en raison des bénéfices qu'en tire la société. Ces aides financières sont dirigées tant vers les producteurs biologiques que ceux en période de transition. En 2001, près de 500 millions d'Euro ont été dépensés afin de développer et maintenir l'agriculture biologique sur le territoire européen. Cette aide se situait en moyenne à environ 100 euros supplémentaires par hectare en transition et en production biologique<sup>8</sup>. Ces octrois ont pour objectif d'augmenter les superficies en production biologique et permettent de compenser les producteurs biologiques et en transition pour les pertes de rendement encourues sous régie biologique.

Au Québec, des programmes intéressants ont été développés pour supporter les producteurs conventionnels dans le processus d'adoption de pratiques durables sur leurs entreprises. Toutefois, les producteurs biologiques et en transition ont déployé des efforts considérables afin de modifier leurs pratiques et déplorent le manque de soutien obtenu pour y arriver. Ainsi, bien que les producteurs bio contribuent à l'effort collectif des producteurs agricoles du Québec quant à la réduction de l'utilisation des pesticides et des engrais minéraux, ces risques encourus par les producteurs pour la modification des pratiques agricoles sont importants et ceux-ci ne sont aucunement couverts.

---

<sup>6</sup> Cinthia L and al, Department of Environmental Health, University of Washington, 2002.

<sup>7</sup> [www.equiterre.org/agriculture/informer2a.php](http://www.equiterre.org/agriculture/informer2a.php).

<sup>8</sup> DIMITRI, Carolyn; OBERHOLTZER, Lydia. Market Led Versus Government-facilitated growth, Development of the US and EU Organic agriculture sectors, United States Department of agriculture, WRS-05-05 August 2005.

Nos recommandations :

Le gouvernement du Québec, en collaboration étroite avec les représentants du secteur biologique, doit mettre en place une politique de développement de l'agriculture biologique qui permette de récompenser les producteurs biologiques pour les risques qu'ils encourent étant donné que les pratiques des agriculteurs biologiques :

- visent à minimiser les impacts sur l'environnement et sur la santé des québécois;
- stimulent le développement de la production biologique sur le territoire québécois.

## **6. Un secteur en consolidation**

### **6.1 La crédibilité de l'appellation biologique**

La popularité croissante des aliments biologiques a conduit à la mise en vigueur d'un cadre réglementaire visant le contrôle de l'utilisation des appellations réservées. Ainsi, la Loi sur les appellations réservées encadre l'utilisation de l'appellation biologique au Québec et a permis la mise en place d'un système de certification qui garantit l'intégrité des produits biologiques, et ce, du producteur au consommateur.

Toutefois, le projet de règlement qui devait découler du projet de loi 137 qui a été sanctionné par l'Assemblée nationale en avril 2006, n'est toujours pas disponible. Il est urgent que cette situation soit réglée pour permettre la valorisation des produits différenciés au Québec dont la production biologique est partie prenante.

Au niveau national, le gouvernement fédéral a récemment adopté un règlement sur les produits biologiques qui n'est actuellement en vigueur qu'en partie. Ce

règlement, de même que les normes biologiques canadiennes, ne sont malheureusement pas harmonisés avec le système québécois.

Également, le « Règlement sur les produits biologiques canadiens » n'est pas reconnu sur le marché européen. Il ne faut pas oublier que la date butoir du 31 décembre 2006, fixée par l'Union européenne pour mettre en place un système de normes et de certification national, est déjà loin derrière nous. Heureusement que l'Union européenne a mis en place des mesures transitoires sur les importations afin de ne pas entraver le commerce des produits biologiques. Si les frontières étaient fermées, cette situation amènerait des pertes de marchés d'exportation lucratifs et freinerait le développement des secteurs dont la production est en partie destinée sur ces marchés.

Dans le secteur des grains biologiques, en 2006 il y avait 128 entreprises<sup>9</sup> qui vendaient leurs grains biologiques à des acheteurs qui dirigeaient la grande majorité du soya et du maïs grain produits vers des marchés d'exportation. En 2003, on estimait que la valeur de ces deux productions représentait 5 781 578 \$<sup>10</sup>. Dans le secteur acéricole, en 2006 ce fut 11 324 581 livres de sirop biologique en vrac qui furent vendues par la Fédération des producteurs acéricoles du Québec<sup>11</sup>. Comme dans le cas du soya et du maïs grain, la majorité de la production de sirop biologique est vendue à l'extérieur du Canada.

Les préoccupations de la FABQ face à la mise en vigueur du cadre réglementaire fédéral non harmonisé à celui développé par le Québec sont les suivantes :

- Émergence d'une concurrence déloyale sur les marchés interprovinciaux en raison des normes différentes s'appliquant sur les différents territoires.
- Complexification des échanges commerciaux interprovinciaux.
- Banalisation de la notoriété du système de contrôle de l'appellation biologique du Québec.
- Augmentation des coûts liés à l'adaptation des entreprises québécoises aux normes canadiennes.

---

<sup>9</sup> CAAQ.

<sup>10</sup> MACEY, Anne. Certified Organic : The status of the Canadian Organic Market in 2003, Agriculture et Agroalimentaire Canada, mars 2004, p.15.

<sup>11</sup> Fédération des producteurs acéricoles du Québec.

De nombreuses inquiétudes sont encore présentes vis-à-vis la mise en place d'un système réglementaire au Canada qui soit comparable à celui que nous avons mis en place au Québec depuis plus de six ans, qui fonctionne relativement bien et qui s'adapte au fil des années. Cela fait déjà trois ans que la FABQ investit temps et argent, avec l'appui de l'Union des producteurs agricoles, pour que le dossier se finalise et que les résultats soient acceptables pour les producteurs biologiques que nous représentons. Toutefois, le dossier n'avance pas selon nos attentes.

Nos recommandations :

- Mettre en place le règlement sur les appellations réservées et les termes valorisants qui assure le développement des produits différenciés.
- Mettre en œuvre des ressources suffisantes afin d'obtenir du gouvernement canadien la mise en place d'un cadre réglementaire harmonisé à celui en vigueur au Québec.
- Préserver la notoriété de l'appellation biologique en dégageant des ressources humaines et financières nécessaires au contrôle et à la surveillance rigoureuse de l'utilisation de l'appellation, tant au Canada qu'au Québec.
- Dans l'éventualité où le Canada tarderait à mettre en place un cadre réglementaire contrôlant l'utilisation de l'appellation biologique qui soit adéquat, effectuer des représentations auprès des instances européennes afin de faire reconnaître le système québécois.

## **6.2 La mise en marché des produits biologiques**

Historiquement, les modes de mise en marché privilégiés par les producteurs biologiques ont été la vente directe et la coordination de la distribution auprès d'entreprises de détail. Cependant, force est de constater que la vente directe limite en partie la percée des produits biologiques puisque le volume de vente est plus présent dans les grands circuits de distribution. D'une part, parce que les

consommateurs s'approvisionnent en grande partie dans les marchés d'alimentation à grandes surfaces, d'autre part, parce que la vente directe demande beaucoup d'implication et de temps pour les producteurs.

Devant une concurrence étrangère bien présente et une demande croissante pour les produits biologiques, certains producteurs biologiques se sont regroupés afin de réduire les coûts de transaction, d'améliorer l'efficacité de leur mise en marché et ainsi augmenter la disponibilité des produits biologiques auprès des consommateurs. La mise en commun des frais de transport et des frais promotionnels ainsi que le développement d'expertises de mise en marché font partie des avantages que peut procurer le regroupement des producteurs. En plus d'être plus efficaces, les producteurs augmentent leur pouvoir de négociation, lequel se trouve ainsi amélioré face aux acteurs de la transformation et de la distribution.

Au Québec, les producteurs biologiques ont opté pour différentes formules de regroupement. Dans certains secteurs, les producteurs biologiques, en collaboration avec les offices de mise en marché, ont travaillé à l'adaptation des outils de mise en marché collectifs développés pour les produits conventionnels. C'est le cas des producteurs laitiers et des acériculteurs biologiques. Dans le secteur du lait biologique, la production était de 4 366 921 litres de lait en 1999-2000 et elle atteindra environ 24 000 000 litres en 2006-2007. Ce qui représente une augmentation de 550 % en sept ans<sup>12</sup>. D'autres ont aussi choisi la formation de compagnie ou de réseaux de producteurs afin de regrouper leur volume et de partager les frais de promotion, de distribution et de développement.

Dans tous les cas, les avantages du regroupement de producteurs biologiques autour d'objectifs communs ont donné des résultats intéressants et profitables en contribuant à l'avancement du secteur biologique, à l'amélioration de l'accès au marché et en répondant plus adéquatement à la demande des marchés et conséquemment, des consommateurs.

---

<sup>12</sup> SPLBQ, Mémoire pour la commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire au Québec, 17 mai 2007, p.3.

Il reste toutefois beaucoup à faire pour améliorer l'accessibilité des produits biologiques du Québec aux consommateurs. Les producteurs détiennent des moyens restreints afin d'améliorer leur mise en marché et les programmes existants ne visent pas la mise en place d'outils et la réalisation d'actions concrètes pour supporter l'organisation de la mise en marché des produits biologiques.

Les États-Unis et les pays membres de l'Union européenne ont mis en place des programmes qui visaient à faciliter l'accès aux marchés et à développer des activités promotionnelles spécifiques aux produits biologiques<sup>13</sup>. Certains pays ont aussi mis des efforts considérables sur l'application de logo sur les produits afin d'améliorer leur visibilité. C'est le cas de la France avec le logo « AB » et des États-Unis avec « USDA organic ». Au Québec et au Canada, en ce moment, aucun programme ne permet de faire de la promotion et de la sensibilisation auprès des consommateurs.

Nos recommandations :

- Soutenir les organisations de producteurs dans leurs initiatives visant le regroupement de l'offre de produits biologiques afin d'approvisionner les différents canaux de distribution.
- Soutenir financièrement des activités promotionnelles afin de donner une visibilité accrue aux produits biologiques du Québec sur notre marché.

### **6.3 La protection des fermes biologiques**

Les risques de contamination des cultures par les organismes génétiquement modifiés et les impacts négatifs (sur le commerce des aliments biologiques) liés à l'absence d'une réglementation visant l'étiquetage obligatoire des organismes génétiquement modifiés sont deux préoccupations majeures pour la FABQ. Ce sujet a déjà été abordé plusieurs fois par la FABQ. Ce fut d'ailleurs le cas lors de la Commission parlementaire sur les nouveaux enjeux de la sécurité alimentaire au

---

<sup>13</sup> DIMITRI, Carolyn; OBERHOLTZER, Lydia. Market Led Versus Government-facilitated growth, Development of the US and EU Organic agriculture sectors, United States Department of agriculture, WRS-05-05 August 2005.

Québec qui s'est tenue en 2004 dans le mémoire présenté par la Fédération d'agriculture biologique du Québec<sup>14</sup>.

La contamination des parcelles biologiques par des cultures OGM représente un risque financier important pour les producteurs de grains biologiques. C'est pourquoi, le Syndicat des producteurs de grains biologiques du Québec a collaboré à la réalisation d'un guide de bon voisinage en 2007. La FABQ considère qu'il est anormal que les producteurs biologiques assument à eux seuls tous les risques associés à la contamination.

Toujours sur la question des OGM, la FABQ réitère sa demande quant à la mise en place d'une réglementation visant l'étiquetage obligatoire des organismes génétiquement modifiés. Le programme volontaire préconisé par le gouvernement fédéral n'a réellement pas fait ses preuves. Il est temps de mettre en place un cadre réglementaire efficace afin que tous les produits contenant des organismes génétiquement modifiés soient obligatoirement identifiés.

Nos recommandations :

- Développer un cadre réglementaire afin que tous les produits contenant des organismes génétiquement modifiés soient clairement identifiés.
- Réaliser des études d'impact des cultures transgéniques sur le développement du secteur agricole et agroalimentaire.
- Interdire l'introduction de nouvelles espèces OGM.

#### **6.4 Le transfert de connaissance et la recherche en agriculture biologique**

Les agriculteurs biologiques déjà établis manquent de soutien pour se développer et sont, de plus, très sollicités pour aider les nouvelles entreprises ou celles en transition. Chez les agriculteurs d'expérience, il y a une source inestimable de savoir et de connaissance qui pourrait être utilisée. Des outils ont été développés et des colloques ont été organisés durant les dernières années pour améliorer le

---

<sup>14</sup> FABQ, Mémoire sur les nouveaux enjeux de la sécurité alimentaire au Québec, janvier 2004, 8 pages.

soutien technique et la diffusion de l'information. De nombreux projets ont d'ailleurs été rendus possibles avec le soutien financier du Programme de soutien au développement de l'agriculture biologique du MAPAQ. Toutefois, il reste encore du travail à réaliser.

Comparativement à ce qui se passe ailleurs notamment, les producteurs biologiques de l'Europe et des États-Unis ont reçu davantage de soutien professionnel et technique que ceux du Canada et du Québec. Étant donné que ces structures sont mieux implantées dans ces pays, cela représente un facteur de concurrence défavorable pour les entreprises québécoises<sup>15</sup>.

La recherche en agriculture biologique est très embryonnaire et très dépendante des fonds gouvernementaux disponibles. Il y a de nombreuses recherches qui ont été effectuées en Europe et aux États-Unis; toutefois, celles-ci doivent être adaptées à notre réalité<sup>16</sup>. Il est donc important que les différents gouvernements investissent dans la recherche en agriculture biologique.

Nos recommandations :

- Financer des projets dans le cadre du Programme de soutien au développement de l'agriculture biologique à la hauteur des besoins du secteur et actualiser ce programme aux problématiques vécues par les agriculteurs biologiques.
- Continuer de financer des activités visant le transfert de connaissance.
- Financer adéquatement les services-conseils et leur adaptation aux secteurs de production en développement.
- Investir dans la recherche en agriculture biologique.

---

<sup>15</sup> Filière biologique du Québec, Plan stratégique du secteur des aliments biologiques du Québec 2004-2009, 2003, p.15.

<sup>16</sup> Filière biologique du Québec, Plan stratégique du secteur des aliments biologiques du Québec 2004-2009, 2003, p.13.

## 7. Conclusion

Le secteur biologique a définitivement un avenir des plus prometteurs parce que ce type d'agriculture répond à un besoin grandissant des consommateurs. Les aliments biologiques ont une image positive dans l'esprit des consommateurs qui croient que les aliments biologiques sont plus sûrs et plus sains que les aliments ordinaires et ainsi, un prix légèrement plus élevé peut être payé<sup>17</sup>.

De nombreux jeunes sont intéressés par l'agriculture biologique parce que ce type d'agriculture répond à certaines de leurs aspirations. Dans plusieurs écoles d'agriculture présentes au Québec, les jeunes ont formé des groupes. Ils organisent des rencontres pour en apprendre plus sur ce type d'agriculture et certains font même des pressions pour augmenter l'offre de formation en agriculture biologique. Il y a donc une relève bien présente et très dynamique qui souhaite faire le saut en agriculture biologique au niveau de la production ou encore au niveau des emplois qui sont offerts au sein des organisations qui gravitent dans le secteur des aliments biologiques.

La Fédération d'agriculture biologique du Québec profite de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire du Québec pour réitérer au gouvernement québécois que celui-ci doit investir des ressources financières visant le développement du secteur des aliments biologiques. Si le gouvernement n'agit pas, une des conséquences majeures sera que les produits biologiques continueront de provenir majoritairement de l'importation et que le Québec ne profitera aucunement des retombées.

Investir dans le secteur biologique québécois, c'est également investir dans des pratiques qui minimisent les risques sur l'environnement et les risques sur la santé de l'ensemble des québécois. Les produits différenciés représentent un secteur d'avenir des plus prometteur et le secteur des aliments biologiques en fait partie. Il est temps que le gouvernement québécois s'implique activement dans son développement en réalisant des gestes politiques concrets.

---

<sup>17</sup> Agriculture et Agroalimentaire Canada, Tendances alimentaires au Canada d'ici 2020. Perspective de la consommation à long terme, juillet 2005, p.37.

## ANNEXE 1

### Membres du conseil d'administration de la Fédération d'agriculture biologique du Québec

M. Gérard Bouchard	Président	St-Félicien
M. Christian Champigny	1 <sup>er</sup> vice-président	Upton
M. Robin Fortin	2 <sup>e</sup> vice-président	Wickham
M. Victor Blais	Président par intérim Syndicat des producteurs de viande biologique du Québec	Compton
M. Guy Gauthier	Président Syndicat des producteurs de grains biologiques du Québec	Québec
M. Gilbert Halde	Président Syndicat des producteurs de lait biologique du Québec	Mont-Saint-Hilaire
M. Serge Valiquette	Président Syndicat des acériculteurs biologiques du Québec	Les Coteaux
M. Germain Babin	Administrateur Comité horticole	New Richmond
Mme Geneviève Blain	Secrétaire générale	555, boul. Roland-Therrien Bureau 100 Longueuil (Québec) J4H 3Y9 Téléphone : 450-679-0540, poste 8211 Télécopieur : 450-670-4867